

# Conseil Municipal de la commune de Clermont l'Hérault

## Séance du mercredi 4 octobre 2023 à 18h Salle Georges Brassens

Conseillers Municipaux en exer-

cice: 29

Conseillers Municipaux présents ou

représentés : 29

Date de la convocation :

28 septembre 2023

Le quorum est atteint.

Délibération n° DCM23-10-04P9 Administration générale – Aide à l'installation – L'Epifurieu

### Présents:

M. Gérard Bessière, Maire, Président de la séance,

M. Jean-Marie Sabatier, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet et Mme Véronique Delorme, Adjoints,

M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, M. Jean Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme, Conseillers municipaux,

#### Absents:

Mme Isabelle Le Goff, M. Jean-Luc Barral, M. Jean-Jacques Pinet, Mme Louise Jaber, Mme Catherine Klein, M. Patrick Javourey, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Paquita Médiani et M. Salvador Ruiz

#### Procurations:

Mme Isabelle Le Goff à Mme Michèle Guibal

M. Jean-Luc Barral à M. Gérard Bessière

M. Jean-Jacques Pinet à M. Georges Bélart

Mme Catherine Klein à M. Jean-Marie Sabatier

Mme Louise Jaber à Mme Joelle Mouchoux

M. Patrick Javourey à Mme Elisabeth Blanquet

Mme Rosemay Crémieux à Mme Corinne Gonzalez

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Paquita Médiani à Mme Claude Blaho-Poncé

Mme Marie Passieux à M. Franck Rugani

M. Salvador Ruiz à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : M. Jean-François Faustin

En séance du 21 avril 2022, le Conseil Municipal a adopté le règlement d'attribution des aides de la Commune pour l'installation d'activités économiques en centre-ville.

Ce dispositif permet le versement d'une subvention à hauteur de 30 % maximum du montant des dépenses éligibles et selon des plafonds fixés en 3 niveaux de critères.

Monsieur Guilhem Rouquet, en sa qualité de président de la SAS Epifurieu, a présenté un projet de reprise de la boulangerie sise place de la République afin d'y développer une activité de boulangerie, viennoiserie, pâtisserie, snacking et épicerie fine avec activité traiteur à emporter ou consommer sur place.

DCM23-10-04P9 p. 1/2 Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture 034-213400799-20231004-DCM23-10-04P9-DE Date de télétransmission : 11/10/2023 Date de réception préfecture : 11/10/2023

Pour réaliser ce projet, la SAS Epifurieu a présenté un projet comportant l'acquisition de matériels et la réalisation de travaux d'aménagement nécessaires à la conduite de son activité. Le montant des dépenses éligibles s'élève à 28 382,80 € HT.

Par application du règlement susvisé, la SAS Epifurieu peut bénéficier d'une aide de 5 000 € calculée sur la base des critères de niveau 1.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- de décider l'attribution à la SAS Epifurieu d'une aide communale de 5 000 € dans le cadre du dispositif « Aide à l'installation et à la reprise d'activités artisanales, commerciales et de service de proximité en centre-ville ».
- de dire que le versement de l'aide sera réalisé sur présentation des factures acquittées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Ce dossier a été présenté en Commission « Economie » le 19 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'attribution à la SAS Epifurieu d'une aide communale de 5 000 € dans le cadre du dispositif « Aide à l'installation et à la reprise d'activités artisanales, commerciales et de service de proximité en centre-ville »,

DIT que le versement de l'aide sera réalisé sur présentation des factures acquittées,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance.

Michael DELTOUR

Maire et président de séance,

Gerard BESSIERE